

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA
SUSDITE MUNICIPALITE, QUE:

Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la réunion régulière du 4 aout 2014. Il entrera en vigueur selon la loi et peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Règlement #RM 460-1-2014 amendant le règlement #RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

Objet : Corriger une erreur de traduction dans la version anglaise.

Donné à Bolton-Ouest ce 6 aout 2014.



Philippe De Courval
Directeur général / Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Philippe De Courval, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h & 15h30 du 6 aout 2014.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 aout 2014.



Philippe De Courval
Directeur général / Secrétaire-trésorier